

04 oct 2019 -18:00

Appartient à Conseil des ministres du 4 octobre 2019

Dotation destinée à encourager la participation de la police locale d'Anvers au "stroomplan"

Sur proposition du ministre de la Sécurité et de l'Intérieur Pieter De Crem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant attribution pour l'année 2019 d'une dotation destinée à encourager la participation au "stroomplan".

Afin de développer une approche intégrale, intégrée et multidisciplinaire de la problématique de l'importation et du transit de cocaïne via le port d'Anvers, les différentes parties concernées ont rédigé un *Memorandum of Understanding* dans lequel un engagement de principe a été pris en vue d'instaurer une collaboration. Pour faciliter la participation de la police locale d'Anvers à cette collaboration, le projet d'arrêté royal vise à augmenter la dotation pour l'année 2019 d'un montant de 330.000 euros. Ce montant servira à rembourser une partie des dépenses en personnel et en fonctionnement en vertu des prestations fournies au profit de la police fédérale.

Le "stroomplan" identifie deux objectifs stratégiques :

- la réduction maximale de l'importation et du transit de cocaïne via le port d'Anvers et par cela d'avoir un impact sur les phénomènes secondaires qui y sont liés
- le contrôle des bases de pouvoir illégal dans la région d'Anvers qui trouvent leur origine dans des activités liées au trafic de drogue via le port d'Anvers

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pieter De Crem, ministre de la Sécurité et de l'Intérieur,
chargé du Commerce extérieur
Rue de la Loi 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 504 85 13

Erik Eenaerts
Porte-parole
+32 477 54 75 03
erik.eenaerts@ibz.fgov.be